

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du compte administratif**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement*1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2017. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, vente de l'eau...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service de l'eau.

Les recettes de fonctionnement 2017 s'élèvent à 202 288,97 €, les dépenses de fonctionnement 2017 à 64 063,15 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (138 225,82 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du service à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	21 652,08	Excédent reporté	114 653,88
Dépenses de personnel	10 149,23	Vente d'eau, travaux et location compteurs	72 684,30
Reversement redevance agence de l'eau	8 169,00	Redevance agence de l'eau	8 214,89
Autres dépenses courantes	414,34	Recettes de gestion courante	45,75
Dépenses financières	1 805,63	Reprises sur provisions	360,74
Charges exceptionnelles	584,82	Ecritures d'ordre entre sections	6 329,41
Dotations aux provisions	120,28		
Ecritures d'ordre entre sections	21 167,77		
Total	64 063,15	Total	202 288,97

### 3 – La section d'investissement

a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets à moyen ou long terme de l'établissement et au renouvellement du matériel d'exploitation (compteurs...). Les immobilisations acquises se retrouvent inscrites au bilan comptable du service de l'eau.

Les recettes proviennent essentiellement de l'excédent reporté et du FCTVA (remboursement partiel de la TVA).

b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunt	5 421,51	Solde d'investissement reporté	82 637,42
Alimentation en eau et acquisition de matériel spécifique	5 719,20	FCTVA	2 567,97
Ecritures d'ordre entre sections	6 329,41	Ecritures d'ordre entre sections	21 167,77
Total	17 470,12	Total	106 373,16

c) L'écart entre le montant des dépenses et celui des recettes constitue l'excédent qui sera reporté en 2018 (88 903,04 €).

Le Maire,

MEILHAC Sébastien

